

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2024/087 – Location - Logement 1 route du Port Gautier - Participation aux frais de chauffage - provision du 01/10/2024 au 31/12/2024

Vu le bail d'habitation conclu le 20/08/2024 avec Mme DONNÉ Murielle, pour la location du logement sis 1 route du Port Gautier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- **FIXER** la provision mensuelle pour Mme DONNÉ Murielle au titre des frais de chauffage pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024 du logement 1 route du Port Gautier à **120€ par mois**.

Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction du montant de la dépense réelle de l'année 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/09/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno